



Saint-Leu-la Forêt, mardi 23 avril 2024

La Principale
Aux Parents d'élèves de 3ème

Objet : Procédures d'orientation et d'affectation

Madame, Monsieur,

Ce courrier a pour objectif de vous communiquer des informations sur les deux procédures qui vont concerner votre enfant, élève de 3^{ème} : l'orientation et l'affectation.

LA PROCEDURE D'ORIENTATION *

(*choix d'une voie de formation (2nde GT, 2nde Pro, CAP)

La phase nationale **de saisie des vœux d'orientation définitive** a débuté et se terminera le mardi 21 mai 2024 (délai de rigueur, fermeture du **Téléservice Orientation**).

Vous devez donc procéder à **la saisie définitive** via le **Téléservice Orientation** comme vous l'avez déjà fait au 2^{ème} trimestre : <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>

Les conseils de classe de 3^{ème} se dérouleront du mardi 28 au jeudi 30 mai 2024.

Suite aux conseils de classe, vous devrez accuser réception en acceptant ou en refusant via le **Téléservice Orientation** l'avis du conseil de classe du **mercredi 29 mai** au **samedi 01 juin**.

En cas de désaccord (sur l'avis de conseil de classe ou entre les responsables légaux), vous devrez contacter la Principale pour un entretien qui aura lieu le lundi 03 juin 2024.

LA PROCEDURES D'AFECTATION**

(** choix d'une formation déterminée dans un établissement donné (plusieurs vœux différents)

La phase nationale de **saisie des vœux d'affectation** se déroule du lundi 06 au lundi 27 mai (délai de rigueur, fermeture du **Téléservice Affectation**).

Vous devrez donc procéder aux saisies de vœux d'affectation par **ordre de préférence**, et dans la limite de 15 vœux maximum : 10 vœux d'affectation dans l'académie et 5 vœux hors-académie.



Attention, dans le cas de certaines demandes, des **démarches supplémentaires** (en plus du Téléservice) sont à effectuer et vous devez donc nous avertir :

1. Si vous faites une demande de dérogation (fiche assouplissement scolaire à remplir et signer par la famille). Il faudra quoi qu'il arrive mettre le lycée de secteur dans les vœux.
2. Si vous faites une demande de CAP Courant (fiche CAP Courant à remplir par le collège) **avant le 22 mai. Vous devez donc nous avertir bien avant cette date.**
3. Si vous faites une demande en Seconde générale **section Arts**, il faudra avertir le professeur principal.
4. Si vous faites un vœu ou des vœux hors académie, le collège devra procéder à une saisie supplémentaire. Il faudra donc impérativement nous en informer et nous transmettre les informations le plus rapidement possible.
5. Si vous faites une demande en Seconde générale **européenne** (anglais ou espagnol), il faudra quoi qu'il arrive mettre le vœu « seconde générale et technologique » dans le lycée de secteur parmi les vœux.

De plus, toutes les demandes en apprentissage doivent obligatoirement être saisies sur le Téléservice mais il ne s'agit que d'un vœu de recensement. Il revient aux familles d'effectuer les démarches nécessaires auprès des centres de formation. Il est fortement conseillé de formuler des vœux sous statut scolaire en plus.

Les familles qui auraient des problèmes d'accès à un ordinateur ou rencontreraient des difficultés dans l'accès à leur compte Educonnect sont invitées à contacter le secrétariat de direction par mail : ce.0950748x@ac-versailles.fr

Pour vous accompagner dans vos choix d'orientation et d'affectation, vous pouvez contacter le professeur principal de votre enfant ou la Psychologue de l'Éducation nationale, Madame Ott : barbara.ott@ac-versailles.fr

Les résultats d'affectation seront accessibles en se connectant sur le **Téléservice Affectation** à compter du mercredi 26 juin, date à laquelle vous pourrez procéder aux inscriptions en lycée (en ligne et sur place).

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information,

Bien cordialement,

Isabelle MORTAGNE
Principale



LES DATES CLES DES PROCEDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTION

Date	Démarches	Téléservice
Du lundi 22 avril au lundi 27 mai	Phase Orientation : saisie des choix d'orientation définitifs Phase Affectation : saisie des vœux d'affectation Vous devez donc procéder à 2 saisies différentes (voir les tutoriels en PDF pour vous accompagner lors des saisies)	Téléservice Orientation Téléservice Affectation
Du mardi 28 au jeudi 30 mai	Conseil de classe des élèves de 3 ^{ème}	
Du mercredi 29 mai au samedi 01 juin	Les responsables légaux doivent accepter (ou refuser) l'avis donné par le conseil de classe	Téléservice Orientation
Lundi 03 juin	En cas de désaccord avec l'avis du conseil de classe ou entre les responsables légaux, entretien avec la cheffe d'établissement	Contacter le secrétariat de direction
Mercredi 26 juin	Résultats d'affectation aux familles (sur le Téléservice Affectation)	Téléservice Affectation
Mardi 26 juin	Ouverture des inscriptions en ligne et en établissement (sur le Téléservice Inscription)	Téléservice Inscription (+démarches au sein des lycées)
Mardi 02 juillet	Fin des inscriptions en lycée et en ligne (à 12h00) (Attention : en l'absence de démarches d'inscription, la place est réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève)	

Sites internet utiles :

🔗 Lien Educonnect pour accéder aux téléservices Orientation et Affectation :

<https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>

🔗 GUIDES ONISEP « Préparer son orientation après la 3ème » et « **Mon guide post-3ème Académie de Versailles** » :

<https://www.oriane.info/guide-dorientation-post-3eme-en-ile-de-france-edition-2024>

🔗 Page d'information de référence pour l'orientation en 3ème <https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>